

# Agressés, les juges de Nanterre découvrent l'insécurité...



Les magistrats ne se sentent plus en sécurité ? Les prétoires seraient devenus la cible des malfrats ? Pas possible ?

<http://www.fdesouche.com/937107-magistrats-agresses-la-procureur-de-nanterre-tire-la-sonnette-dalarme>

Mais non, voyons, ce n'est qu'un simple **sentiment d'insécurité** qui n'a rien à voir avec la réalité. Et les 66% de citoyens qui ne se sentent en sécurité nulle part, tiennent un discours alarmiste qui caricature la situation. Tout va bien.

Il n'y a pas plus de délinquance qu'il y a 30 ans, et nos rues ne sont en aucun cas les coupe-gorge que nous décrivent les identitaires, ces ignobles fachos qu'il faut faire taire à tout prix...

**Mais n'est-ce pas là le discours tenu par la gauche pendant**

**des décennies ?**

**Tout comme le discours de victimisation des agresseurs, pauvreté, chômage, exclusion et j'en passe...rarement coupables, mais toujours victimes de la société.**

L'affaire du "**Mur des cons**" n'est-elle pas la plus scandaleuse illustration du mépris de certains magistrats envers les victimes ? Une ignominie sans nom.

Aujourd'hui, après 30 années de laxisme judiciaire coupable, qui a fait le bonheur des malfrats, le **procureur de Nanterre, Catherine Denis**, réalise que l'insécurité a gagné les tribunaux. On croit rêver !

Voilà des décennies que les profs se font insulter, menacer, molester par des voyous. Qui s'en soucie ? Certainement pas la justice des mineurs, qui sont intouchables.

Voilà des décennies que les pompiers et les personnels soignants se font agresser sur leur lieu d'intervention ou de travail, sans que la justice n'ait décidé de sévir.

Voilà des décennies que les juges ont interdit la légitime défense, y compris à domicile, donnant ainsi carte blanche aux agresseurs, qui peuvent même porter plainte contre leur victime si celle-ci a l'audace de vouloir se défendre.

Voilà des décennies que nos gendarmes et nos policiers sont devenus les cibles privilégiées des malfrats. Que fait la justice ?

**18000 policiers et gendarmes ont été blessés en service en 2016**, dont la moitié suite à une agression. Où sont les peines exemplaires et dissuasives que les forces de l'ordre réclament depuis des lustres ?

**26 policiers et gendarmes** sont morts en service en 2016.

C'est au tour des magistrats de subir les violences. Mais à

qui la faute ?

Qui s'est toujours opposé au **"tout carcéral"** ?

Qui a toujours dénoncé le **"tout répressif"** ?

Qui a toujours refusé les peines plancher ?

Qui a toujours privilégié la réinsertion à l'incarcération ?

Qui a toujours dit que la prison était l'école du crime ?

Chaque fois qu'on arrête un délinquant, c'est un multirécidiviste **"bien connu des services de police"**. Que faisait-il dans la rue après sa dixième arrestation ?

**"La justice n'est plus crainte"** nous dit Catherine Denis. Mais quoi de plus normal puisque l'Etat a retiré toute autorité aux forces de l'ordre, qui sont trop souvent présumées coupables, comme on l'a encore vu avec l'affaire Théo.

Quand les voyous n'ont plus peur des policiers, pourquoi auraient-ils peur des juges ? Il n'y a plus de réponse pénale.

C'est la culture de l'excuse, quand l'impunité est la règle, la sanction l'exception.

Nos juges répugnent à appliquer le Code pénal, qui est pourtant remarquablement bien fait.

Un exemple particulièrement éloquent :

Il y a 40 000 voitures brûlées chaque année, une exception française !

**La peine encourue est de 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.**

Et même 20 ans de réclusion si ce délit a été perpétré en groupe. ( art. 322-6 et 8 )

Question aux magistrats :

Depuis 30 ans, et des centaines de milliers de voitures incendiées, combien de □ coupables ont écopé de la peine prévue par le Code pénal ? Aucun ! Pourquoi ?

Xavier Bébin avait écrit en 2013 un excellent livre : **“Quand la justice crée l’insécurité”**.

Pas besoin de chercher plus loin les causes de cette insécurité qui gangrène toute la nation et gagne toutes les sphères de la société. Tout est dit.

Les enquêtes de l’ONDRP totalisent **10 millions** de crimes et délits chaque année.

Sur ces 10 millions, un peu plus de **4 millions** sont portés à la connaissance de la police.

Seulement **1,4 millions** de faits seront jugés “poursuivables”.

Et **2,6 millions** seront classés sans suite.

Sur les **1,4 millions** de dossiers retenus, encore 200 000 seront classés sans suite.

Donc, **1,2 millions** feront l’objet d’une réponse pénale.

Sur ce nombre, **600 000** se limiteront à un **simple rappel à la loi** !

Et **600 000** mèneront au tribunal.

Et sur ces 600 000, nous aurons **200 000** peines de prison avec sursis.

Ainsi que **120 000** peines de prison ferme.

Mais faute de place et suite aux aménagements de peine, très peu de délinquants sont réellement incarcérés.

**Chaque année, entre 80 000 et 100 000 peines de prison ferme**

**ne sont pas exécutées.**

D'ailleurs, toutes les **peines de prison ferme inférieures à 2 ans** sont exonérées d'incarcération.

Enfin, quand un malfrat se retrouve en prison, entre les remises de peine automatiques et les libérations conditionnelles, il purge rarement plus du tiers de la peine prononcée par le tribunal.

Une peine prononcée de 15 ans, se termine par une peine exécutée de 5 ans.

Dans ces conditions, le procureur de Nanterre ne doit pas s'étonner que la violence ait gagné les prétoires. Et ce n'est que le début !

**“La justice crée l'insécurité” nous dit Xavier Bébin...**

Avec 68 000 détenus dans nos prisons, la France a proportionnellement **7 fois moins** de délinquants incarcérés que les Etats-Unis.

**Jacques Guillemain**